

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUX – ANNÉE 2021

ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL	Indemnités annuelles brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités annuelles brutes perçues au titre d'un syndicat mixte ou d'un pôle métropolitain			Indemnités annuelles brutes perçues au titre d'une société mixte ou d'une société publique locale		
	<u>Indemnités de fonction perçues</u>	<u>Remboursement de frais</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Indemnités de fonction perçues</u>	<u>Remboursement de frais</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Indemnités de fonction perçues</u>	<u>Remboursement de frais</u>	<u>Avantages en nature</u>
CRESSON Séverine – Conseillère Municipale Déléguée	3 593.76 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DEMANNEVILLE Christian – 5ème Adjoint	10 781.40 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
GANAYE Brigitte – 4ème Adjointe	10 781.40 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JACOB-DELESCUSE – 8ème Adjointe	10 781.40 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
LARGILLET Agnès – 2ème Adjointe	10 781.40 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
LÉCAUDÉ Katy – Conseillère Municipale Déléguée	3 593.76 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
LEFAUX Eddy – Conseiller Municipal Délégué	3 593.76 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
LÉVESQUE Jimmy – 7ème Adjoint	10 781.40 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
MÉRIENNE Jean-Luc – 1er Adjoint	12 835.08 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
MULET Mercédès – 6ème Adjointe	10 781.40 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
QUEVREMONT Jean-Luc – 3ème Adjoint	10 781.40 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

TIERCE François – Maire	30 337.32 €	Néant							
TOCQUEVILLE Raynald – Conseiller Municipal Délégué	3 593.76 €	Néant							

Mention RGPD :

L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles géré par la commune de Pavilly en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : accueil.mairie@pavilly.fr ou à votre délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : [ADICO – Pae du Tilloy – 5 rue Jean Monnet – 60006 BEAUVAIS CEDES – contact@adico.fr – Tél : 03.44.08.40.40.](#) Si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.